



RÉSOLUTION SUR L'EXODE DES CERVEAUX

Le quatrième Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation, réuni à Porto Alegre, Brésil, du 22 au 26 juillet 2004:

1. **Reconnait** que la question de l'exode des cerveaux est un problème complexe et qu'il s'agit d'un phénomène touchant le personnel d'éducation. Ce phénomène s'accélère notamment dans le cadre des pressions exercées par la mondialisation et il est reconnu que cela génère à la fois des avantages et des inconvénients potentiels pour les individus comme pour les pays concernés.
2. **Demande** au Bureau exécutif d'entreprendre une étude sur l'exode des cerveaux dans le contexte de la mondialisation d'une part et d'autre part dans le cadre d'une mobilité croissante des personnels d'éducation et de recherche, dans une perspective d'élaboration de protocoles permettant de réglementer l'exode des cerveaux en vue de:
 - Protéger, en particulier, la capacité des pays les moins développés qui perdent du personnel formé dans le cadre de cet exode des cerveaux;
 - Protéger les personnels qualifiés qui vont des pays les moins développés vers les pays industrialisés, de toute exploitation et discrimination;
 - Assurer les droits des personnels qualifiés à retourner dans leur pays d'origine dans des conditions correctes;
 - Suivre et faciliter l'insertion de ces personnels qualifiés dans leur pays d'origine;
 - S'attaquer aux problèmes liés à la pénurie de personnels qualifiés dans les pays industrialisés et aux problèmes de mauvaise gestion des ressources humaines dans les pays en développement qui sont une des causes de l'exode des cerveaux.

Ces protocoles devraient être utilisés dans les négociations avec les institutions internationales et les gouvernements nationaux afin d'atténuer les effets de l'exode des cerveaux.